fneeq CSN

carnets

fédération nationale des enseignantes et des enseignants du québec • fneeq - csn no. 18 printemps 2008

DANS CE NUMÉRO • Rassemblement en éducation • Gouvernance transparente axée sur la collégialité • Agir pour corriger la réforme • Accommodements et liberté religieuse • Colloque Femmes et pouvoir • Échos des regroupements

Le budget provincial et l'enseignement supérieur

Les transferts fédéraux, seul effort de Jérôme-Forget !

Pour l'essentiel, la dernière prestation budgétaire de madame Jérôme-Forget se résume, à l'égard de l'enseignement supérieur, aux transferts fédéraux. Pour soutenir l'idée que le gouvernement Charest fait le choix de l'éducation, aucun argent neuf du Québec : à toutes fins utiles, le réinvestissement se borne aux 187 M $ obtenus par les transferts fédéraux en éducation postsecondaire.

Soit, il y a un 40 M $ supplémentaire pour les universités. C'est le prix à payer pour dénouer le contentieux entre les cégeps et les universités. La Coalition-cégeps, en vertu de la part actuelle qui revient aux cégeps, réclamait 40 % du budget. Mais les universités voulaient plus que 60 %, compte tenu de leur sous-financement récurrent. Coincé entre ces deux représentations, le gouvernement a tranché par ratio politiquement nécessaire, soit 60-40, mais a accordé aux universités une somme de 40 M $ de plus cette année, somme qui sera augmentée à 53 M $ les quatre années suivantes. Au total, l'enseignement supérieur obtient donc 227 M $ de plus, dont les deux tiers seront versés aux universités.

Peut-on prétendre considérer l'éducation postsecondaire comme une priorité quand l'essentiel de l'effort provincial provient des transferts fédéraux ?

On nous dira que l'augmentation du budget consentie à l'enseignement supérieur est d'environ 8 %, alors que la progression du budget de l'éducation est de 4,6 % et celle du budget québécois dans son ensemble, de 4,2 %. On nous dira aussi, qu'à la différence des années 90, maintenir les coûts de système n'implique pas de compressions dans les autres missions de l'éducation et qu'on ne considère pas, en éducation, les mêmes restrictions indirectes comme à plusieurs autres niveaux de l'État. Les budgets de l'éducation et de la santé représenteront environ 69 % des dépenses du Québec en 2008, leur croissance expliquant 84 % de l'augmentation globale du budget québécois, les autres missions n'obtenant que 0,6 %.

Mais il reste que le 227 M $ d'argent neuf, dont la partie congrue vient du fédéral, explique environ 5,5 % de l'augmentation de 8 %, que le 108 M $ de plus correspond aux coûts de système et qu'à tout prendre, le gouvernement du Québec a choisi de faire perdurer le sous-financement tant décrié dans l'enseignement supérieur.

Exiger la prise en compte des besoins

Il faut rappeler que les besoins estimés par la CREPUQ et la Fédération des cégeps sont de l'ordre de 700 M $. Les demandes étudiantes et syndicales, quant aux transferts, ciblaient cinq fois plus que ce qui fut consenti par le gouvernement fédéral ! Le problème du financement est global. Il doit être apprécié à la lumière de choix politiques : si le gouvernement québécois se limite pour l'essentiel aux transferts fédéraux, la raison se trouve, entre autres, dans le fait que les baisses d'impôt de 2 milliards de dollars ont réduit sa capacité de soutenir comme il se doit l'éducation postsecondaire.

Les sommes sont modestes et plusieurs attentes risquent de ne pas être satisfaites. Les pressions politiques concertées de l'éducation, qui vont en s'intensifiant, ont tout de même obtenu que la somme de 187 M $ provenant des transferts fédéraux ne soit pas utilisée à d'autres fins (à des baisses d'impôt, par exemple). Cela doit nous amener à persévérer dans cette bataille pour la prise en compte des besoins réels de l'enseignement collégial et universitaire. Le gouvernement demeure fragile et, si le cadre budgétaire est maintenant établi pour la prochaine année, la destination des sommes n'est pas encore complètement définie. Les décisions finales seront aussi fonction de la mobilisation dans les établissements.

Se mettre en position d'agir pour influencer les décisions politiques

Ce budget doit être une occasion nouvelle pour renforcer la mobilisation enseignante dans les établissements. L'action syndicale des chargé-es de cours dans les universités et celle du personnel enseignant des cégeps est cruciale : nous devons nous mettre en position d'agir pour influencer davantage les décisions politiques. À ce titre, le budget provincial ne constitue qu'un épisode dans la bataille du financement de l'éducation postsecondaire, que la FNEEQ est bien résolue à mener jusqu'au bout.

Ronald Cameron

Ronald Cameron, président de la FNEEQ

SOMMAIRE

2 Mot du président

3 Vers un rassemblement en éducation

5 Pour une gouvernance transparente axée sur la collégialité

7 Agir sans délai pour corriger la réforme

8 Colloque Femmes et pouvoir

10 Accommodements et liberté religieuse – pour une laïcité ouverte

11 Échos des regroupements

- Prendre les moyens et agir pour soutenir nos demandes
- Mise en branle d'une enquête sur la violence en milieu de travail
- J'appuie l'UQAM
- TÉLUQ en grève et entente au SCCC-UQO
- Cégep : opération CA
- Cégep : Le 17 avril – Journée contre l'homophobie

15 Fneequeries

16 Alliance syndicats et tiers-monde

Carnets est la publication officielle de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ–CSN). La FNEEQ représente près de 25 000 membres dans les cégeps, établissements privés et universités. Au Québec, elle est l'organisation syndicale la plus représentative de l'enseignement supérieur.

FNEEQ-CSN
1601, avenue De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5
Tél. : 514 598-2241 – Téléc. : 514 598-2190
fneeq.reception@csn.qc.ca www.fneeq.qc.ca

Rédacteur en chef : Ronald Cameron
Coordination et rédaction : France Désaulniers
Révision : France Désaulniers
Collaborations : Marie Blais, Marielle Cauchy, Dominique Dubuc, Odette Lefrançois, Caroline Senneville, Claire Tremblay, Jean Trudelle

Photo de la couverture : Michel Giroux
Graphisme : Brunel Design
Impression : Les travailleuses et les travailleurs syndiqués d'Impart Litho (division Trimocom)
Tirage : 4500 exemplaires

Dépôt légal : Bibliothèque et archives nationales du Québec, Bibliothèque et archives Canada

VERS UN RASSEMBLEMENT DU MONDE DE L'ÉDUCATION

Une grande première pourrait prendre forme dans le monde québécois de l'éducation. Les organisations syndicales, ayant des membres qui y œuvrent, se sont en effet rencontrées pour définir les conditions nécessaires à l'élaboration puis à la défense d'un projet pour l'avenir du système d'éducation au Québec, avec l'intention d'interpeller le gouvernement sur cette base. Objectif : permettre aux intervenantes et aux intervenants de première ligne de s'exprimer sur les actions prioritaires à mener pour que l'éducation redevienne une priorité sociale. Et les syndicats de la FNEEQ sont, bien sûr, sollicités afin de mener cette vaste réflexion sur l'avenir de l'éducation québécoise. Nous présentons ici, exceptionnellement, la chronique du comité école et société récemment rendue disponible pour les publications des syndicats.

Jean Trudelle
vice-président de la FNEEQ

Le projet, ambitieux et nécessaire, est né de quelques constats partagés qui traversent les réflexions menées sur l'école. On a abondamment usé, ces dernières années, de l'expression « société du savoir », parfois à des fins douteuses. Il faut toutefois constater qu'on ne peut échapper à cette mutation. Cette « société du savoir », qui se met lentement mais inexorablement en place, pose un défi de taille à tous les systèmes éducatifs. Elle n'est pas seulement synonyme de transformations importantes du marché du travail ; elle entraîne aussi de profonds changements sociaux qui posent dans un tout autre contexte la question de la mission de l'école et la place de cette institution dans la société.

La gamme des emplois disponibles pour les jeunes qui quittent tôt le système scolaire s'est considérablement rétrécie en 50 ans, et cette tendance ne peut que s'accentuer. Nous sommes à l'ère des emplois technologiques, une large proportion de ceux qui sont créés demandant une formation poussée. Parallèlement, la concentration des médias et la croissance exponentielle des modes d'information rendent de plus en plus complexe l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière. Peut-on, dans un tel contexte, accepter les taux de décrochage et d'échecs que l'on observe depuis une dizaine d'années ? Notre société peut-elle se permettre qu'autant de jeunes échappent au système scolaire ?

De telles questions sont centrales et d'autant plus pressantes qu'elles se posent sur une toile de fond particulière. L'éducation comme service public est bradée dans de nombreux pays, sous les pressions d'une logique marchande qui se manifeste de plusieurs façons. Ici, au Québec, nous observons des inégalités toujours plus grandes entre les élèves en matière de performance scolaire. Cette tendance relève, pour une bonne part, de politiques éducatives gouvernementales qui encouragent la concurrence entre les établissements scolaires. Par exemple, le financement public des écoles privées stimule la mise en place de projets pédagogiques sélectifs dans les écoles publiques (ce qui a comme effet une forme de stratification des effectifs) et favorise l'intégration massive, en classe ordinaire, des élèves handicapés, en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, et ce, sans véritable soutien.

Cette concurrence entre les établissements est encouragée par les palmarès qui, malgré des controverses parfois vigoureuses, continuent de faire périodiquement les manchettes. Pendant ce temps, l'enseignement postsecondaire supérieur souffre d'un sous-financement chronique, ouvrant une brèche dans la gratuité scolaire. Les cégeps sont considérés, par certains, comme un obstacle à la standardisation des échanges – éventuellement commerciaux – avec le système éducatif nord-américain.

Un projet audacieux

Est-il possible, dans ce contexte, de rassembler les forces vives de l'éducation derrière un « programme » pour l'éducation québécoise qui puisse rallier et répondre à des impératifs de pertinence, de faisabilité et d'un certain progressisme ? C'est le pari que les organisations syndicales ont résolu de relever en déclenchant la démarche de réflexion nécessaire dans leurs syndicats ou dans leurs instances. Elles le feront en acceptant de situer celle-ci dans un processus de recherche de consensus et en mettant en place les moyens pour y parvenir dans une démarche en trois temps.

La première phase est celle d'une réflexion menée dans les rangs de chaque organisation. Pour la FNEEQ, cette étape se traduira par un appel aux syndicats, dans chaque regroupement, pour qu'ils réagissent à un projet de contribution préparé par le comité école et société et examiné par les membres du bureau fédéral. Ce texte déclencheur sera inspiré par le « patrimoine » de nos positions, mais cherchera aussi à présenter les grands enjeux actuels (réussite scolaire, écoles à projets, écoles privées, réforme, gouvernance des établissements…) en énonçant des propositions concrètes susceptibles de répondre au double objectif de rallier, mais aussi de suggérer de véritables avancées pour notre système d'éducation. Les réactions à ces propositions seront ensuite colligées par le comité école et société pour constituer la contribution de la FNEEQ à la réflexion de la CSN, partie prenante au projet. Par la suite, une journée d'échanges et de mise en commun des travaux de chaque organisation est envisagée pour le mois de juin.

Cet exercice peut-il conduire à autre chose qu'à la présentation d'un chapelet des positions de chaque organisation, ce qui risquerait davantage de diviser que de rallier ? Une grande partie du pari est là, et c'est pourquoi tous sont conviés à avancer des propositions rassembleuses, centrées sur l'essentiel, plutôt que de chercher à imposer les détails de ses propres analyses. Sur la réforme, par exemple, qu'est-ce qui doit primer ? Doit-on, si la perspective d'un message commun s'impose, mettre l'accent sur la division entre les « pro-moratoires » et les « pro-réformons-la-réforme » ? Y aurait-il moyen de cerner un objectif de changement qui puisse rallier, convaincre le grand public par la convergence de certains points de vue pour exercer ainsi, auprès du gouvernement, une pression importante ? Nous soumettons cette manière d'aborder les nombreux enjeux qui façonnent l'évolution de l'éducation.

Contrairement aux États généraux sur l'éducation tenus en 1995, la réflexion sur l'avenir de notre système d'éducation ne se fera pas, dans nos rangs, à l'enseigne d'un coût zéro. Aucune des organisations impliquées ne pense qu'il est possible de relever les nouveaux défis sans insuffler suffisamment d'oxygène au budget de l'éducation, ce qui entraîne deux conséquences. D'abord, celle de placer le cadre de la réflexion : il ne s'agit pas de se demander comment faire plus avec moins, mais de déterminer ce qu'on devrait faire en priorité si on disposait – au primaire, au secondaire, dans les cégeps et les universités – d'un financement mieux adapté aux besoins futurs. Ensuite, ce parti pris comporte l'obligation d'indiquer les avenues suggérées pour que le financement de l'éducation soit considérablement augmenté.

Un rassemblement en janvier 2009

Une fois mises en commun toutes les contributions de chaque organisation, une phase de synthèse, dont les paramètres restent à définir, permettra d'élaborer et d'écrire un « programme » pour l'avenir de l'éducation québécoise.

À l'automne, des travaux de conciliation seront sans doute nécessaires sur le plan politique ; l'objectif étant que chaque organisation puisse faire valoir les ajustements qu'elle estime nécessaires pour être en mesure de souscrire aux éléments retenus, lors d'un grand rassemblement intersyndical.

Si le projet chemine à travers ces étapes, il s'agira d'une grande manifestation « à l'intérieur », au cours de laquelle sera lancé officiellement ce programme pour l'éducation québécoise, qui aura sans doute une allure de manifeste, et dont on peut espérer qu'il pourra ouvrir un débat social d'une certaine envergure. Dans la mesure où l'ensemble des organisations pourra s'en réclamer, il s'agira d'une véritable première dans le monde québécois de l'éducation. ▲

Pour une gouvernance transparente axée sur la collégialité

En décembre 2006, l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP) a mis sur pied un groupe de travail qui avait pour mandat de proposer des principes de gouvernance pour les universités québécoises. Il a publié, en septembre 2007, un rapport indiquant douze principes en vue d'assurer, selon ce groupe, une saine gouvernance pour ces institutions. En décembre 2007, la ministre de l'Éducation, Mme Courchesne, a demandé aux conseils d'administration de toutes les universités d'examiner leur gestion à la lumière de ces principes et de lui soumettre un avis.

Marie Blais

vice-présidente de la FNEEQ

De manière concomitante à la crise financière de l'UQAM, le rapport propose à la fois une centralisation du pouvoir vers les conseils d'administration et le remplacement de membres issus de l'interne de l'établissement par des membres en provenance de l'extérieur, inspiré par un modèle emprunté au monde des affaires. Le mode de désignation et l'expertise souhaitée de ces membres dorénavant majoritaires les associent plus à des groupes d'intérêts privés qu'au bien commun. Nous croyons que le rapport ne démontre aucunement en quoi ces principes assureraient une saine gouvernance. La création et la recherche ne sont pas des biens usuels. Une université ne cherche pas à faire des profits, elle cherche à transmettre et à produire des connaissances afin de former des citoyens responsables.

L'ensemble de la communauté doit être partie prenante partout dans le processus décisionnel et la collégialité doit rester au cœur de la gouvernance universitaire. Si la transparence et la reddition de comptes sont d'une importance cruciale, les conseils d'administration ne doivent pas répondre qu'à une poignée d'individus, mais à l'ensemble de la communauté universitaire et à la société en général.

PHOTO CLAUDE LAFRANCE

Nous reproduisons à la page suivante la *Déclaration sur la gouvernance universitaire* établie par les composantes syndicales et étudiantes de la Table des partenaires universitaires, qui soulève les mêmes inquiétudes. On trouvera également sur le site de la fédération (www.fneeq.qc.ca/fr/universités/), la position que la FNEEQ a adoptée à la fin du mois de février.

DÉCLARATION SUR LA GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE

La *Table des partenaires universitaires* s'insurge contre la vision réductrice de la gouvernance universitaire adoptée dans le rapport du Groupe de travail sur la gouvernance des universités du Québec et déclare ce qui suit :

Nous souscrivons à :

- l'imputabilité qui dépasse la stricte reddition de comptes budgétaires, mais renvoie à la responsabilité des universités de rendre compte du passé, du présent et du futur, par la préservation des connaissances, leur transmission, leur développement ;
- une approche et à des pratiques de gouvernance qui tiennent compte de la mission des universités, laquelle s'appuie d'abord sur sa caractéristique de service public et sur la reconnaissance de ses trois composantes indissociables : l'enseignement, la recherche et le service à la collectivité ;
- l'autonomie de chaque université, une autonomie qui s'articule dans le respect de ses valeurs fondamentales : collégialité, liberté d'enseignement, liberté de recherche, indépendance de l'esprit, accessibilité aux études, qualité des services universitaires ;
- la pertinence pour chaque université, composante essentielle du réseau universitaire québécois, de préciser sa mission et le rôle qu'elle entend jouer afin de contribuer pleinement au développement global – culturel, social, politique, économique – des personnes, de la société et de son milieu ;
- une conception de l'université où chaque groupe professionnel de même que les étudiantes et les étudiants contribuent à l'idéal universitaire et à l'accomplissement de la mission en vertu de leurs responsabilités propres ;
- une gouvernance transparente s'appuyant sur la collégialité et l'ouverture. La collégialité repose sur la mise en valeur des forces de la communauté universitaire, de ses composantes et sur la collaboration avec ses alliés qui partagent l'idéal et les valeurs associés à la mission universitaire.

Nous rejetons :

- toute centralisation du pouvoir entre les mains d'une nouvelle élite gestionnaire, branchée prioritairement sur le milieu des affaires, imposant une marginalisation de la gestion collégiale sous des prétextes fallacieux ;
- la notion d'indépendance retenue dans le rapport et surtout l'idée que seuls les membres internes des conseils d'administration puissent être sujets à des conflits d'intérêts.

Nous exigeons pour les universités :

- des conseils d'administration diversifiés et représentatifs de la communauté universitaire et du milieu social, ouverts à la présence d'observatrices et d'observateurs ;

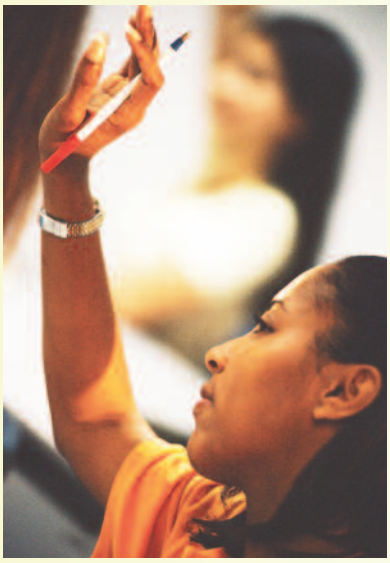

- que les administrateurs soient correctement informés des particularités de l'institution universitaire, qui n'est ni une entreprise privée ni une entreprise publique, afin de leur permettre de comprendre et de remplir leur rôle au sein des conseils d'administration ;
- des processus ouverts et consultatifs pour les nominations aux conseils d'administration, pour le choix des recteurs et des principaux d'universités, afin de promouvoir la transparence ;
- des comités de gestion ouverts aux réalités du travail universitaire et de l'apprentissage ;
- le maintien d'instances académiques et universitaires fortes et redevables de l'accomplissement des missions universitaires.

La Table des partenaires universitaires rejette la vision monolithique de la gouvernance universitaire que sous-tend le rapport de l'IGOPP, vision qui ne respecte ni l'histoire, la culture, les traditions et les valeurs universitaires, ni la diversité des établissements du réseau québécois. Elle affirme que la prise de décisions dans les universités doit donner la primauté aux finalités académiques.

La TPU regroupe les organisations suivantes : la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU), la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ – CSN), la Fédération du personnel professionnel des universités et de la recherche (FPPU), le Conseil provincial du secteur universitaire du Syndicat canadien de la fonction publique (CPSU–SCFP–FTQ), la Fédération des professionnèles (FP – CSN), la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP). ▲

Agir sans délai pour corriger la réforme

Au début de l'année, les projecteurs se sont braqués sur la question du moratoire, à la suite de l'appui accordé par quelques dirigeants péquistes au manifeste de la coalition Stoppons la réforme ! Nous partageons certainement avec les collègues de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), principale composante de la coalition, l'urgence d'agir pour limiter le gâchis. Nous partageons ce sentiment, moins par adhésion à la pertinence du moratoire, qui pourrait nuire aux élèves déjà engagés dans cette réforme, que pour l'urgence d'apporter les correctifs nécessaires à une réforme qui, de l'avis général, a raté sa cible.

Ronald Cameron
président de la FNEEQ

Le moratoire avive aujourd'hui les démarcations politiques et organisationnelles et il est certainement utilisé à des fins électoralistes. Nous ne pouvons pas manquer de remarquer que messieurs Landry et cie furent à la gouverne de l'État québécois lorsque la réforme fut implantée. Mal informés, semble-t-il ? Que de commentaires superficiels ne faut-il pas entendre ! Il est ironique que cette réforme, qui s'éloigne des idées du feu Crédit social que ressuscite parfois l'ADQ, offre une nouvelle tribune politique à Mario Dumont ! Nous croyons que les débats ne doivent pas nous faire perdre le fond du problème : un changement de cap rapide s'impose.

Il apparaît crucial que des correctifs immédiats soient introduits. Certaines choses peuvent être faites, sans précipitation, avant la prochaine rentrée scolaire. Si un moratoire était imposé, les élèves qui termineront leur 3e secondaire en juin seront plongés la session suivante dans un cadre d'apprentissage qu'ils n'ont même pas connu. Mais, si rien n'est fait par ailleurs, la régression observée se poursuivra au deuxième cycle du secondaire. Quels élèves se présenteront aux portes de l'enseignement postsecondaire à l'automne 2010 ?

La ministre de l'Éducation, madame Courchesne, promet d'agir sur quelques aspects d'ici peu. Depuis sa nomination, nombre de voix, dont la nôtre, se sont exprimées pour l'inciter à prendre à bras-le-corps le problème de la réforme au secondaire, avant que se termine l'année en cours. Le seul geste concret qu'elle a posé fut la remise en place du bulletin chiffré, une directive inégalement suivie qui ne changeait rien à la nature de ce qui est évalué. Une mesure cosmétique qui apparaît être, en l'absence de toute autre perspective pour un véritable changement, un geste tout aussi électoraliste de la part d'un gouvernement minoritaire.

Il serait essentiel de réunir rapidement les représentantes et les représentants des enseignants dans un chantier pour identifier les correctifs qu'il serait réaliste d'introduire avant la prochaine rentrée scolaire. Dès le début de son implantation, nous avons développé une critique de la réforme au secondaire et demandé un bilan complet à partir de l'expérience du personnel enseignant. Nous avons très tôt mis en relief l'aspect bureaucratique de son implantation et nous adhérons à l'idée de centrer le débat sur une relativisation des compétences, qui semblent avoir pris toute la place au détriment des connaissances, un paradigme que nous n'avons eu de cesse de critiquer depuis son implantation en 1993 dans les programmes du collégial. Préoccupés de manière plus générale par la qualité de notre système d'éducation, nous soutenons à cet égard l'importance d'accroître les moyens mis à la disposition du personnel enseignant, contrairement à l'approche qui veut leur imposer une obligation de résultats.

Sur le fond, soit la nécessité de correctifs importants, nous ne pouvons qu'abonder dans le sens de la coalition Stoppons la réforme ! Nous croyons incontournable dans le contexte actuel que cela soit fait avec la participation active de celles et de ceux qui appliquent à tous les jours les programmes édictés par le ministère. Un système d'éducation solide ne peut faire l'économie de l'adhésion du personnel enseignant, ce que le ministère semble oublier régulièrement. Trop d'élèves auront à terme souffert de cet oubli, des errances de fond et d'application d'un nouveau credo pédagogique.

Hier comme aujourd'hui, la mission de l'éducation ne peut être considérée autrement que sous l'angle du développement d'une société démocratique. Elle constitue de ce point de vue un choix social et les nombreuses voix qui s'élèvent en faveur d'une révision de la réforme, auxquelles nous joignons la nôtre, devraient en ce sens inciter la ministre à miser davantage sur la participation du milieu de l'éducation au choix des changements qui s'imposent. ▲

Lettre d'opinion publiée dans Le Soleil le 12 février.

Pourquoi un colloque sur les femmes et le pouvoir ?

« À la veille du 40e anniversaire de la fondation de la FNEEQ, il apparaît important de revisiter, sans amertume mais sans complaisance, la réalité du pouvoir au féminin dans la fédération. L'intention est de renforcer les mesures de soutien aux femmes et aux comités exécutifs afin de viser la représentation de la moitié des membres des syndicats, les femmes, à la direction de nos organisations. Parce qu'à la FNEEQ, comme ailleurs, il nous reste une place à prendre ! »

Caroline Senneville

Caroline Senneville
secrétaire générale de la FNEEQ

Le point de départ de ce colloque, qui se tiendra lors de la prochaine réunion du conseil fédéral à la fin du mois de mai, fut le désir du comité femmes de la FNEEQ de documenter et de questionner la place occupée par les femmes dans notre organisation. Le comité a donc entrepris de préparer un portrait sur cette question dans le but d'améliorer la représentation des femmes à la FNEEQ, car malheureusement, la parité n'est pas encore atteinte, bien que les femmes composent la moitié de notre membership.

Suffit-il de vouloir pour pouvoir ?

Pourquoi un tel colloque alors qu'ici, au Québec, l'égalité de droits pour les femmes semble, dans l'imaginaire populaire, déjà toute acquise ? Tellement, que plusieurs refusent de s'appeler féministes, tellement, que dans nos propres rangs, les activités des comités de condition féminine, depuis leur création, ont beaucoup diminué, si on exclut les activités entourant le 8 mars. À quoi ce colloque peut-il être utile, si l'on croit qu'il nous suffit de vouloir pour pouvoir ?

Peut-être, dans un premier temps, tout simplement à se rendre compte qu'il y a un décalage entre l'égalité de droits et l'égalité de faits, ici, au Québec, même dans le milieu syndical. Bien sûr, il faut mesurer le chemin parcouru et prendre acte de l'immense avancée des femmes dans notre société, une des plus avangardistes à cet égard. Il est vrai qu'à l'heure où le cabinet du gouvernement québécois est composé d'un nombre égal d'hommes et de femmes, où une femme est également à la tête d'un parti d'opposition, il serait inopportun de prétendre qu'elles n'ont pas accès au pouvoir.

Conception graphique : Natalie Blouin

Pourtant, si on regarde de plus près, si on cherche un portrait d'ensemble, on voit que la réalité est peut-être plus nuancée. Combien y a-t-il de femmes dans tous les lieux de pouvoir : politique municipale, magistrature, conseils d'administration privés ou publics, parlement canadien ? Quand elles y sont, quelles fonctions y occupent-elles ? Combien sont chefs d'État, combien sont à la tête de syndicats, PDG ? Y a-t-il réellement un plafond de verre qu'il faut briser ? Pourquoi, si l'égalité était vraiment ou même presque atteinte, un ministre libéral, aurait-t-il jugé nécessaire de légiférer pour que les organismes publics incluent plus de femmes dans leurs conseils d'administration ?

Est-ce que le public et les médias mesurent à la même aune les hommes et les femmes qui se présentent à un poste électif ? Des politiciennes comme Pauline Marois ou Belinda Stonach ont-elles subi des comportements, essuyé des commentaires différents de ceux réservés à leurs collègues masculins ? Pourquoi, dans la campagne électorale états-unienne, Hillary Clinton a-t-elle droit à des épithètes comme : harpie, sorcière, chienne ou salope ? Demande-t-on aux politiciens, comme on l'a fait à Ségolène Royal « mais qui va s'occuper des enfants ? » Rappelons-nous aussi la présentation de Thérèse Belley du groupe Action-travail des femmes lors du conseil fédéral du printemps 2007, qui était venue dresser le portrait des Québécoises sur le marché du travail. Ce portrait statistique nous démontrait que peu importe la scolarité ou le type d'emploi, les femmes ne sont toujours pas égales aux hommes dans le monde du travail.

Un programme ciblé

La création récente du Centre de développement femmes et gouvernance, à l'initiative de l'ENAP et du groupe Femmes, politique et démocratie, met en lumière l'importance de former et d'accompagner les femmes susceptibles de s'engager dans différents lieux décisionnels. Élaine Hémond, la directrice de ce centre, viendra partager avec nous l'expérience de son travail qui vise à soutenir les femmes qui souhaitent devenir candidates.

Des femmes qui ont occupé, ou qui occupent divers lieux de pouvoir : politique, juridique, associatif et syndical, viendront aussi témoigner. Premièrement, la présidente de notre centrale, **Claudette Carbonneau**, la première femme à la tête de la CSN depuis sa fondation en 1921 ; puis mesdames **Lise Payette**, journaliste et ex-ministre ; **Claire L'heureux-Dubé**, juge à la retraite de la Cour suprême ; **Francine Lalonde** ex-présidente de la FNEEQ et députée ; **Geneviève Baril**, ex-présidente de la FECQ et chargée de projets à l'Institut du Nouveau monde (INM) et **Lucie Teixeira**, première femme au comité exécutif de la CSN – Construction ainsi que monsieur **Alain Mailhot**, président de la CSN – Construction, seront donc parmi nous pour parler de leurs expériences et répondre à nos questions.

Parce que ces témoignages couvriront plusieurs domaines et plusieurs époques, nous espérons qu'ils permettront de mieux saisir les défis particuliers que ces femmes ont dû, ou parfois doivent encore, relever dans un monde où elles sont le plus souvent minoritaires. Une de ces femmes a même prétendu que sa position très minoritaire l'avait empêchée d'exercer un réel pouvoir, expérience qu'elle a décrite dans un ouvrage au titre provocateur : *Le pouvoir, connais pas !* Qu'en est-il aujourd'hui ? ▲

Pour une laïcité ouverte

Rien de simple dans cette vaste entreprise de réflexion sur les « accommodements » instaurée par le gouvernement Charest en réponse aux interrogations de plus en plus grandes des citoyennes et des citoyens devant certaines décisions prises par diverses instances pour satisfaire des demandes exprimées en matière de pratique religieuse. On peut déplorer que cette question ait envahi l'espace médiatique des derniers mois, et ce, aux dépens d'autres débats qui apparaissent pourtant plus importants. Il n'en reste pas moins que les questions soulevées – l'intégration des immigrants, les valeurs communes de la société québécoise, la laïcité de l'État – interpellent au premier chef le monde de l'éducation, terrain où apparaissent des problèmes, mais aussi des solutions.

Marielle Cauchy
membre du comité école et société

Laïcité, démocratie et charte des droits

Si l'intérêt de consacrer la laïcité des institutions publiques, notamment des établissements d'enseignement, est certain, on ne peut toutefois y voir la panacée à tous les maux qui affectent la société en matière de cohésion sociale et de respect des libertés. La laïcité contribue à la démocratie, mais elle ne la garantit pas. Il faudrait peut-être commencer par intégrer les nouveaux arrivants au marché du travail et dans nos lieux de débats, ce qui implique un financement adéquat des mesures d'intégration, de francisation, et d'autres actions liées par exemple à l'intransigeance de certains ordres professionnels.

La charte québécoise actuelle fait aussi référence aux droits économiques et sociaux. Et pourtant, à notre connaissance, aucune demande d'accommodement n'a été acheminée aux tribunaux à cet égard. Faut-il voir là un signe ?

Un instrument de promotion pour une laïcité ouverte

Nous ne pouvons laisser les tribunaux forger notre vision collective de la place de la religion dans l'espace public. Nous croyons qu'une charte de la laïcité au Québec constituerait un instrument, à la fois pédagogique et juridique, pour promouvoir le caractère laïque de nos institutions publiques. Mais nous voyons cette laïcité ouverte et fondée sur le consensus le plus large possible, moins portée sur les interdits que sur l'éducation à cette dernière. Bref, la promotion de la laïcité que nous proposons est celle d'une « laïcité durable ».

C'est dans cet esprit et en tenant compte de l'état actuel des choses, tant dans la société québécoise que dans nos rangs, que le conseil fédéral a invité les syndicats à mener une réflexion, au cours des prochains mois, sur les éléments qui pourraient être inclus dans une telle charte de la laïcité en ce qui concerne l'éducation :

- un exercice entièrement laïque de la fonction enseignante, l'enseignement devant exclure toute forme de prosélytisme ;
- un respect complet de la laïcité des lieux ;
- le message clair que le refus d'ajustements en matière religieuse ne peut constituer une entrave à la liberté religieuse ;
- dans les limites de l'ordre public, du bien-être général et des règles d'une institution (celles qui prévalent pour les usagers et celles pour le personnel enseignant) :
  - la tolérance face au choix individuel d'exprimer une appartenance religieuse ;
  - la tolérance envers des ajustements concertés concernant des manifestations religieuses exemptes de prosélytisme.

Se préparer pour les débats futurs

La FNEEQ a choisi de ne pas intervenir dans le cadre du débat ouvert par la Commission Bouchard-Taylor, préférant faire le point en sollicitant la participation des syndicats et de leurs membres. Une première conclusion à cette réflexion sera dégagée à la fin mai à la lumière du rapport de la commission et des débats en cours. La perspective retenue, concernant la question des accommodements, vise plutôt à préparer une position sous l'angle plus spécifique de la liberté de religion, si nous devions être interpellés par les conclusions de la Commission Bouchard-Taylor.

On trouvera, sur le site de la FNEEQ, un document de réflexion qui, partant de l'existence des chartes canadienne et québécoise, cherche à circonscrire les enjeux pour le système d'éducation au Québec. Sans prétendre couvrir l'ensemble de la question, les recommandations soumises à la discussion pourront à la fois orienter les interventions de la FNEEQ lorsque le débat se poursuivra, et constituer des balises utiles pour les syndicats qui, dans leur propre milieu, pourraient être confrontés à des problèmes particuliers. ▲

Prendre les moyens et agir pour soutenir nos demandes

Le Collège Notre-Dame-de-Lourdes et le Collège St-Sacrement sont deux établissements où les négociations se sont déroulées, en 2005, à l'enseigne de lock-out. Parce que chaque négociation a ses particularités, les syndicats enseignants doivent développer la mobilisation dans des conditions différentes. Mais ces deux événements ont toutefois provoqué une réflexion sur les moyens à prendre pour soutenir les demandes des syndicats en négociation. Les négociations plus récentes au collège Villa Maria et au séminaire de la Très-Sainte-Trinité furent l'occasion de débattre de l'importance d'avoir recours à la grève pour développer la mobilisation et faire avancer la négociation.

Odette Lefrançois

Coordonnatrice du regroupement privé

Agir pour organiser une mobilisation efficace, c'est-à-dire une mobilisation à l'écoute des syndiqué-es, qui respecte leur rythme, mais qui progresse à chaque fois, demeure une approche à développer dès le début des négociations. Le train finit alors par se mettre en branle et tous les wagons sont attachés à la locomotive. L'important est de faire comprendre à l'employeur que les membres appuient concrètement leur comité de négociation et, pour ce faire, ce n'est pas tant le moyen que l'implication des membres qui compte. Il n'est pas ici question de ne retenir que l'aspect du lock-out de la lutte des deux autres conflits. La mobilisation et la volonté de négociation furent aussi au rendez-vous. En particulier, au Collège Saint-Sacrement, l'assemblée avait voté en faveur d'un premier mandat de grève avant le déclenchement du lock-out par l'employeur.

Les syndicats du regroupement des établissements privés comprennent de plus en plus qu'il ne faut pas rester sur le mode défensif quand les moyens de mobilisation ne semblent pas donner les résultats escomptés. Deux syndicats, au Collège Villa Maria et au Séminaire de la Très-Sainte-Trinité, se sont ainsi voté une banque de journées de grève.

Alexandre Coudé, Président du syndicat des enseignantes et enseignants du Collège Villa Maria

Dans le cas de Villa Maria, le corps enseignant a bel et bien utilisé une de ces journées, le 6 décembre 2007. Malheureusement, l'employeur a décidé de demander l'arbitrage de première convention, ce que la loi lui permet lors d'une première négociation. Les syndiqué-es de ce collège voulaient une entente négociée, mais force est de constater que l'employeur a craint l'exercice d'une autre journée de grève et n'a pas décrété de lock-out face au vote très fortement majoritaire de l'assemblée générale. Dans le cas du Séminaire de la Très-Sainte-Trinité, à la suite du vote, l'employeur a finalement négocié jusqu'à l'obtention d'une entente de principe acceptée par l'assemblée générale.

Qu'en conclure ? Quelles leçons tirer de ces dernières expériences pour l'action ? C'est un sujet qui sera discuté à la prochaine rencontre des syndicats du regroupement privé, les 8 et 9 mai prochain. ▲

Mise en branle d'une enquêtes sur la violence en milieu de travail

La mise en branle d'une enquête sur la violence en milieu de travail a eu lieu lors de la dernière rencontre du regroupement privé, le 15 février dernier. Sur cette question, un échange s'est tenu pour permettre aux délégué-es de s'approprier des enjeux d'une enquête que la FNEEQ a entreprise auprès du personnel enseignant des établissements privés. Cette question est au centre des préoccupations des différents intervenants du milieu scolaire, à cause, entre autres, de l'utilisation de plus en plus fréquente d'outils électroniques.

Négociations regroupées des chargés-es de cours

Entente de principe entre le SCCC-UQO et l'Université du Québec en Outaouais

Claire Tremblay

Coordonnatrice du regroupement université

Par la voix de son président, Marc Aubé, le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais (SCCC-UQO) a annoncé avec grand plaisir l'entente de principe intervenue en février avec l'administration de l'UQO. Cette entente, portant sur l'ensemble de la convention, vient boucler la négociation qui avait connu un tournant important en décembre dernier alors que les parties avaient convenu des modalités portant sur les clauses à incidence monétaire.

Le règlement prévoit notamment des augmentations salariales de l'ordre de 15 % pour la durée de la convention, soit jusqu'au 31 mai 2010. Par ailleurs, un autre enjeu majeur identifié par le syndicat, la procédure d'attribution, a été réglé dans l'intérêt des membres. La clause sera modifiée de façon à éviter que des cours soient retirés après l'attribution aux chargés de cours. Pour ce qui est des grands groupes, une lettre d'entente est en cours d'élaboration, entente qui permettra au SCCC-UQO de faire front commun avec les professeurs sur cette question d'ordre pédagogique. Le projet de convention collective sera soumis sous peu aux instances syndicales afin d'être entériné. On peut prendre connaissance des détails de l'entente sur le site Internet du syndicat (www.uqo.ca/sccc-uqo).

PHOTO MICHEL GIROUX

Poursuite des négociations à l'UQAR et à l'UQAC

Dans le dernier numéro de *Carnets*, nous annoncions le dernier droit de la négociation regroupée des syndicats de chargées et chargés de cours. Or, il s'avère que ce droit se poursuit pour trois d'entre eux. Les tuteurs de la Téluq ont amorcé une grève en janvier et les négociations se poursuivent à Chicoutimi et à Rimouski, pour l'un sur la question cruciale des qualifications pour l'enseignement et pour les deux syndicats, sur la rémunération.

En grève depuis le 16 janvier

Les tutrices et les tuteurs de la Téluq tiennent bon

À leur septième semaine de grève, les tutrices et les tuteurs de la Téluq maintiennent le cap. En effet, les membres présents à l'assemblée générale du 9 mars ont rejeté à 87,5 % l'offre finale qui avait été déposée par l'employeur à la table de négociation le 29 février. Ils en ont profité pour dénoncer certaines manœuvres des administrateurs qui enfreindraient le Code du travail. Le dernier geste à cet effet a été de diffuser à tous les membres du syndicat, aux employés de la Téluq et aux étudiants le contenu de sa dernière offre déposée à la table de négociation. Des démarches juridiques ont d'ailleurs été entreprises afin de faire cesser ces agissements. Les syndiqués se sont dits outrés des façons de faire de la Téluq et ont fermement invité les représentants patronaux à retourner négocier dans un esprit d'équité, qui sera inévitablement la base d'un règlement.

Par ailleurs, les tutrices et les tuteurs ont manifesté leur reconnaissance aux syndicats de la FNEEQ qui les soutiennent dans la campagne de lettres à la direction ainsi qu'à ceux qui leur ont fourni un appui financier.

La communauté de l'UQAM se mobilise

Pour appuyer la mission et le mandat de cette université, dites-le en vous rendant sur le site **www.jappuieluqam.org** et signez la pétition en ligne.

MOI, j'appuie l'UQAM!

(appui en ligne)

Campagne de sensibilisation 2008

L'homosexualité n'est pas une maladie

Dominique Dubuc

enseignante au cégep de Sherbrooke et représentante de la FNEEQ-CSN à la Table nationale

À l'instar de plusieurs milieux scolaires et de travail, les cégeps mènent depuis l'an dernier une campagne annuelle de sensibilisation pour contrer l'homophobie. Bien que la Journée internationale de lutte à l'homophobie a lieu le 17 mai et qu'il y aura des activités dans plusieurs milieux autour de cette date, c'est la journée du 17 avril qui a été retenue pour les institutions collégiales, compte tenu du calendrier scolaire. À l'occasion de la Journée nationale instituée par la Table nationale de lutte à l'homophobie du réseau collégial, la campagne de cette année se déroule sur le thème « L'homosexualité n'est pas une maladie ». C'est la Fondation émergence/Gai- coute (http://www.emergence.qc.ca/) qui a l'initiative de la production des outils de la campagne – dépliants et affiches – et ce sont les services aux étudiants dans les cégeps du Québec qui les reçoivent.

La Table nationale de lutte contre l'homophobie du réseau collégial, qui a instauré cette Journée nationale, invite l'ensemble de la communauté collégiale à organiser des activités de sensibilisation autour du 17 avril. Le succès des activités est d'autant plus réel que la concertation entre les différents organismes et instances dans chaque cégep (intersyndicale – direction – association étudiante) offre des moyens plus importants d'atteindre les objectifs de la journée. Il importe qu'au moins un geste d'affirmation contre l'homophobie soit associé au syndicat du personnel enseignant. Il peut s'agir d'une simple adoption de résolution contre l'homophobie, ou de la diffusion de l'information disponible à travers les journaux syndicaux.

De plus, lorsque le syndicat manifeste son engagement contre l'homophobie, il devient éligible à faire partie du Réseau des alliés/es – CSN, une opération de réseautage créée en mai 2006 qui a comme objectif, entre autres, que les salariés LGBT se sentent en confiance avec leur exécutif syndical et recourent donc à leurs services advenant le cas où ils ou elles rencontrent des problèmes en lien avec l'homophobie. ▲

Une opération pour la valorisation de la profession enseignante auprès des CA

Jean Trudelle

vice-président de la FNEEQ

Le 7 février dernier, au cours d'une rencontre exceptionnelle, les délégué-es des 59 syndicats des trois fédérations syndicales d'enseignantes et d'enseignants du collégial, la FAC, la FEC – CSQ et la FNEEQ – CSN, avalisaient un plaidoyer et une recommandation sur la nécessité d'une valorisation concrète de la profession enseignante au collégial. C'est un fait que, depuis 1993, avec la réforme de l'enseignement collégial, la tâche des enseignantes et des enseignants de cégep s'est complexifiée de manière notable. D'ailleurs, malgré la conclusion abrupte de la dernière négociation, les représentants syndicaux et patronaux convenaient tout de même de la mise sur pied de comités paritaires ayant pour mandat explicite l'analyse de l'évolution de la profession. Les travaux, menés conjointement par les trois fédérations syndicales et le Comité patronal de négociation des collèges, se sont conclus à la satisfaction des parties par la production d'un texte dépeignant la profession enseignante actuelle.

Ce travail ne peut demeurer lettre morte et doit conduire à des mesures concrètes valorisant la profession enseignante. Aussi, les délégué-es des 59 syndicats membres des trois fédérations syndicales ont résolu de solliciter l'appui des conseils d'administration de leur collège pour revendiquer la poursuite des travaux, avec comme objectif une amélioration des conditions d'exercice de la profession enseignante au collégial. La démarche est déjà entreprise dans plusieurs collèges et devrait s'intensifier d'ici la fin de la session. ▲

Le gouvernement ne s'intéresse pas à votre opinion
et veut imposer sa vision sur notre système de santé

CSN
csn.qc.ca

Signez la pétition en ligne
VOTEZSANTE.COM

Participons en grand nombre
à la manifestation nationale
le 3 mai prochain, à Montréal

Programme privilège
d'assurance exclusivement
réservé aux membres

Un partenariat de choix

La **FNEEQ** a porté son choix sur La Capitale assurances générales afin de développer ensemble un programme privilège d'assurance unique qui vous en offre plus pour vos assurances automobile et habitation.

Offrez-vous l'assurance d'en avoir plus

- 10 % de réduction pour votre automobile
- 10 % de réduction pour votre habitation
- CAP, un programme novateur d'assistance offert à tous nos assurés

Demandez-nous une soumission gratuite et sans aucune obligation.

Sans frais : 1 800 322-9226
Montréal : 514 906-2208
Québec : 418 266-9908

fneeq CSN

La Capitale
assurances générales
CABINET EN ASSURANCE DE DOMMAGES

Contre la prolongation de l'intervention militaire canadienne en Afghanistan

Le collectif Échec à la guerre, en plus de poursuivre des manifestations, dont la plus récente s'est déroulée le 15 mars dernier, a tenu des audiences populaires contre la présence militaire canadienne en Afghanistan. La FNEEQ était au rendez-vous, comme plusieurs dizaines de groupes, le 9 février dernier, devant trois commissaires : Antonine Maillet, écrivaine, qui agissait comme présidente, François Avard, écrivain, et Robert Jasmin, président d'ATTAC-Québec. On peut prendre connaissance du mémoire que la FNEEQ y a déposé sur notre site. Par ailleurs, mentionnons que la CSN a aussi pris position pour le retrait des troupes canadiennes au plus tard en février 2009, lors de la réunion de son conseil confédéral le 12 mars.

PHOTO LUC POUDRIER

Inscrivez-vous à La Lettre *FNEEQ-INFO en action internationale*

Le comité action internationale de la FNEEQ a mis en place une lettre circulaire électronique FNEEQ-INFO en action internationale. Ce nouvel outil de solidarité a pour but d'informer rapidement les syndicats, leurs responsables à l'action internationale ou toute autre personne qui le désire, à propos des actions humanitaires ou politiques urgentes et des campagnes en cours en solidarité internationale. Pour information, visitez le site Web de la FNEEQ à la rubrique action internationale.

Chroniques d'école et société

Le comité école et société complète avec la présente session sa deuxième année de chroniques sur des sujets d'actualité qui sont destinées à être reprises par les syndicats dans leurs journaux locaux. Outre celui sur le projet de rassemblement en éducation, reproduit dans le présent numéro, on trouvera sur le site de la FNEEQ parmi les dernières chroniques, un article intitulé « Des universités cotées en bourse ? » Mentionnons que les articles sont aussi reproduits sur différents blogues, dont le site de L'Aut' journal.

Crise à l'UQAM

Depuis quelques semaines, des associations étudiantes de l'UQAM sont en grève et exercent des moyens de pression pour, entre autres, s'opposer au plan de redressement de l'UQAM et exiger un appui financier majeur de l'État. Leurs inquiétudes sont tout à fait compréhensibles, puisque même la firme PricewaterhouseCoopers souligne dans son rapport, déposé le 4 mars dernier, que « l'absence d'aide financière du gouvernement en sus de celle promise pour l'Îlot Voyageur pourrait compromettre non seulement la mission de l'UQAM, mais également sa survie (p.10) ». Dans ce contexte, des associations étudiantes de l'UQAM ont choisi, à l'intérieur de leurs instances décisionnelles, de recourir à la grève.

Or, l'UQAM vient d'obtenir une nouvelle ordonnance de la Cour supérieure du Québec prolongeant l'injonction provisoire qu'elle avait obtenue le 14 mars. Cette nouvelle ordonnance, tout en paraissant légèrement moins lourde que la première, demeure totalement inacceptable.

La Fédération des professionnèles (FP–CSN), la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ–CSN) et le Conseil central du Montréal métropolitain (CCMM–CSN) considèrent que de recourir à une injonction était un geste inapproprié, qui constitue une négation de la liberté d'association et du droit démocratique des étudiantes et des étudiants de défendre et d'exprimer leurs convictions sur la place publique. Seule une attitude d'ouverture avec les étudiantes et les étudiants en grève permettra de résoudre la crise et de rétablir le dialogue avec l'ensemble des membres de sa communauté.

PHOTO PHILIPPE MARCHAND

Un organisme CSN d'aide internationale en soutien à l'action syndicale

Alliance syndicats et tiers-monde (ASTM) est un fonds de la CSN dédié à la coopération internationale. Les contributions financières proviennent de syndicats affiliés qui appuient les objectifs de cet organisme mis en place il y a près de 20 ans. Or, l'an dernier, le conseil confédéral de la CSN a adopté une nouvelle orientation à sa mission afin de permettre le soutien à des projets à vocation syndicale, alors qu'auparavant le fonds était essentiellement destiné à un soutien humanitaire.

PHOTO INTER PARES

Ronald Cameron
président de la FNEEQ

Nombre d'organismes démocratiques et sociaux font beaucoup en aide humanitaire et ils comptent sur l'appui du mouvement syndical. Tout en reconnaissant que les syndicats sont appelés à soutenir les campagnes humanitaires de ces organisations, la CSN a voulu faire évoluer la mission d'ASTM vers un objectif plus syndical et, du même coup, être moins en concurrence avec le travail de ces organismes. De plus, ASTM est un organisme charitable qui peut émettre des reçus fiscaux pour dons. Ce changement de cap permet donc de renforcer l'approche syndicale.

Afin de recueillir des sommes plus importantes pour atteindre l'ensemble de ses objectifs, le conseil confédéral de la CSN a décidé de mener une campagne de sollicitation auprès des organisations affiliées.

La campagne à la FNEEQ

Lors de la plus récente réunion du conseil fédéral de la FNEEQ, les délégué-es ont convenu de faire de la campagne d'appui financier à l'organisme Alliance syndicats et tiers-monde la priorité en action internationale d'ici le congrès fédéral de 2009. L'approche est basée sur la recherche de contributions récurrentes en provenance de plusieurs sources de financement, soit par le biais d'une campagne de souscription individuelle et volontaire, soit par une contribution syndicale et collective, ainsi qu'une contribution de la fédération. En effet, la FNEEQ s'est engagée à définir une contribution de la fédération dans le prochain exercice budgétaire lors du congrès de 2009. Cette contribution complètera l'effort financier obtenu dans les syndicats afin d'atteindre l'objectif le plus élevé possible.

C'est ainsi que nous envisageons la campagne au sein des syndicats affiliés à la FNEEQ. Un appel est donc lancé pour que s'engagent dans les assemblées syndicales des débats qui permettront de connaître l'intérêt à soutenir ce fonds de la CSN en solidarité internationale.